Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 9570092
Centre d'intérêt: 914

Institut canadien d'éducation des adultes.

L'éducation populaire, un atout pour le développement social et économique / Institut canadien d'éducation des adultes ; préparé par Bernard Vallée. -- Montréal : L'Institut, 1992.
2, 10 f. ; 28 cm.

En tête du titre: Le droit d'apprendre.

Vedette(s)-secondaire(s): Vallée, Bernard

Descripteur(s): Education populaire * Développement social * Développement économique * Subvention gouvernementale * Education des adultes

Ce document fait valoir l'importance de maintenir le soutien gouvernemental à l'éducation populaire pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des adultes, l'implication active des communautés dans leur milieu et la diminution des coûts sociaux.

95-70092

Le Droit d'Apprendre

INSTITUT CANADIEN
D'ÉDUCATION
DES ADULTES

L'ÉDUCATION POPULAIRE, UN ATOUT POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Préparé par Bernard Vallée

Montréal, mars 1992.

5225, RUE BERRI, BUREAU 300, MONTRÉAL, QUÉBEC H2J 2S4
TÉLÉPHONE: (514) 948-2044 TÉLÉCOPIEUR: (514) 948-2046

INSTITUT CANADIEN
D'ÉDUCATION
DES ADULTES

Le Droit d'Apprendre

Montréal, le 9 mars 1992.

Monsieur Michel Pagé
Ministre de l'Éducation du Québec
1035, rue de la Chevrotière
Édifice Marie Guyart
Québec
G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

Au moment où votre ministère et le gouvernement préparent le budget 92-93, l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) tient à vous communiquer à nouveau sa préoccupation quant au sort qui sera réservé aux programmes de soutien à l'éducation populaire des commissions scolaires, des groupes communautaires et des syndicats.

Nous attirons particulièrement votre attention sur ce dossier à la demande des intervenants de ces différents réseaux: les responsables d'organismes, les formatrices et formateurs, ainsi que les adultes impliqués dans les activités d'éducation populaire sont inquiets pour l'avenir de ce secteur de l'éducation des adultes.

Les mesures de restriction budgétaire de 91-92 ont affecté durement la réalisation des activités éducatives et plusieurs rumeurs persistantes laissent à penser que l'éducation populaire pourrait encore être l'objet de coupures sévères en 92-93; on parle même d'abolition de programmes.

Dans le mémoire que nous vous avons présenté en janvier 91 et lors d'une rencontre avec votre attaché politique, monsieur Jean Brodeur, nous avons insisté pour que votre ministère se dote d'une politique d'ensemble de soutien à l'éducation populaire dans le cadre d'une mise à jour de la politique d'éducation des adultes. Nous craignons, en effet, que les compressions budgétaires provoquées par la difficile conjoncture économique actuelle en viennent à démanteler cet ensemble d'interventions éducatives pourtant fort pertinentes pour épauler les efforts collectifs de développement initiés par des

5225, RUE BERRI, BUREAU 300, MONTRÉAL, QUÉBEC H2J 2S4
TÉLÉPHONE: (514) 948-2044 TÉLÉCOPIEUR: (514) 948-2046

citoyennes et des citoyens et même pour réaliser certains objectifs gouvernementaux.
Nous vous transmettons quelques informations qui complètent notre mémoire de l'an dernier et qui sont issues de rencontres que nous avons eues avec des représentants des trois réseaux d'éducation populaire.

Nous espérons que notre démarche vous permettra d'avoir plus d'éléments pour juger de la pertinence et de l'importance de maintenir et de développer le soutien de votre ministère à des pratiques de formation qui ont un impact majeur sur l'insertion sociale et professionnelle des adultes, sur l'implication active des communautés dans leur milieu et sur la diminution des coûts sociaux.

D'autres problématiques fort importantes nous préoccupent dans le domaine de la formation des adultes et plus généralement dans le développement de l'éducation. Si nous intervenons spécifiquement auprès de vous au sujet de l'éducation populaire c'est que nous pensons que ce secteur est particulièrement mal connu et qu'il risque donc de subir plus que d'autres les conséquences des restrictions.

Nous aimerions vous rencontrer afin de pouvoir vous faire part des préoccupations de nos membres sur l'ensemble des dossiers de l'éducation des adultes, dont celui de l'éducation populaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Madeleine Blais
Présidente

L'ÉDUCATION POPULAIRE, UN ATOUT POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Le Québec est confronté à des défis majeurs dans son développement. Parmi eux, l'approfondissement des écarts sociaux nécessite que des efforts importants soient consacrés pour éviter que les stratégies de développement économique soient rendues inopérantes par l'ampleur de problèmes sociaux dont l'impact est considérable en terme d'augmentation des dépenses publiques et d'exclusion de vastes couches de la population.

Les conditions sociales difficiles, la pauvreté des familles, le sous-développement régional, la discrimination, la précarité de l'emploi, etc., sont des facteurs importants du décrochage scolaire, de l'analphabétisme ou de l'inadaptation de la main-d'oeuvre, dont la persistance freine le développement.

On reconnaît de plus en plus que la responsabilisation et la participation des citoyennes et des citoyens et des collectivités locales, que la prévention et la recherche de solutions innovatrices et adaptées aux diverses réalités locales et régionales sont

indispensables à la mise en oeuvre de stratégies efficaces de développement social et économique.

Dans ce contexte et pour relever ces défis, l'éducation populaire a un rôle majeur à jouer et elle le joue particulièrement bien, car son intervention se concentre sur les attitudes, les comportements, les savoirs, les responsabilités et les solidarités à développer, plutôt que sur les palliatifs ou l'assistance éphémère qui génèrent très souvent la dépendance et reproduisent l'exclusion.

Il serait regrettable ne pas maintenir et de ne pas donner plus de ressources aux programmes d'éducation populaire du réseau public et des réseaux autonomes qui constituent de précieux outils de prévention des problèmes sociaux et de prise en charge par la population des solutions aux problèmes auxquels elle est confrontée. L'État n'a pas les moyens de se priver de ce puissant bassin d'énergie et de créativité.

Nous comprenons la nécessité de l'exercice de priorisation auquel le gouvernement est astreint actuellement, mais nous voulons nous assurer que l'on tiendra réellement compte de tous les éléments permettant de juger de la pertinence et de l'efficacité des programmes que nous sentons menacés.

Au moment où le gouvernement veut stimuler la responsabilisation du citoyen et des communautés, où il fait la promotion de la prévention et d'une moins grande dépendance de la population face aux services publics et qu'il cherche à donner plus d'efficience aux dépenses de l'État, nous pensons qu'il y a lieu de prioriser l'éducation populaire qui a déjà démontré sa capacité de répondre à ces objectifs.

Il faudrait aussi considérer réellement l'impact économique important des multiples initiatives communautaires dans le développement social et économique local, ainsi que la diminution des coûts sociaux générés par les démarches préventives qui caractérisent la formation populaire et syndicale. Cela s'ajoute aux impacts sociaux et démocratiques déjà très évidents que l'on doit à l'éducation populaire.

L'éducation populaire est sans doute le secteur de l'éducation où les investissements gouvernementaux suscitent le plus de contributions des milieux qui en bénéficient. En effet, en demandant un soutien financier accru de la part du ministère, les commissions scolaires, les groupes communautaires et les syndicats ne cherchent pas à couvrir l'ensemble de leurs besoins financiers pour la formation. Ils veulent obtenir les ressources suffisantes pour mobiliser les énergies, les compétences et les ressources propres à la communauté. Si on se donnait la peine de faire des calculs de

rentabilité et des comparaisons, il apparaîtrait assurément que peu de programmes gouvernementaux ont autant d'impacts positifs sur la population, en utilisant aussi peu de bureaucratie et en mobilisant autant d'implication volontaire ainsi que de ressources matérielles et financières du milieu.

Le soutien gouvernemental à l'éducation populaire dans les commissions scolaires, à la formation syndicale ainsi qu'à l'éducation populaire et l'alphabétisation dans les groupes communautaires, est donc un investissement extrêmement rentable et il prend tout son sens dans une véritable stratégie d'éducation permanente.

Pour de nombreux adultes, l'éducation populaire se situe à la base même de leur démarche vers une formation générale et professionnelle; elle représente, en effet, très souvent une nouvelle chance de s'approprier les savoirs-être et les savoirs-faire qui vont être les clefs pour acquérir de l'autonomie, reprendre confiance en soi, sortir de l'exclusion sociale et ainsi accéder à des champs d'activités éducatives et professionnelles qui leur semblaient jusque là inaccessibles. Elle fait partie de cette formation fondamentale qui est reconnue comme essentielle à une insertion sociale ou à l'emploi réussie. De plus, on reconnaît largement que l'éducation populaire a toujours représenté un espace de créativité, une source d'inspiration et de renouvellement des

pratiques d'éducation spécifiques aux adultes. L'asphyxie de ce secteur par les compressions budgétaires aurait sans aucun doute des conséquences regrettables sur les autres pratiques de formation.

S'il faut se réjouir du consensus qui se fait autour de la nécessité de contrer le décrochage scolaire des jeunes, il serait difficilement compréhensible que le gouvernement n'intègre pas à sa stratégie d'action en ce domaine la contribution de l'éducation populaire. Autant dans les commissions scolaires que dans les groupes autonomes, les activités spécifiques de soutien aux parents dans leur rôle d'éducateurs, comme les multiples occasions d'acquisition de savoirs et de compétences fournis par l'action communautaire, contribuent à créer un environnement social, éducatif et culturel favorable qui peut être déterminant sur la motivation et les conditions concrètes d'apprentissage des jeunes.

Sachant que le milieu familial et les conditions de vie sont tout autant que l'école au coeur du problème du décrochage et de ses solutions, on doit s'appuyer sur toutes les ressources des milieux surtout quand elles ont fait leurs preuves.

Si l'éducation populaire a toujours du mal à être reconnue comme une authentique formation qualifiante au même titre que les autres formations plus formelles et créditées, elle a tout autant de difficulté à être reconnue à travers ses divers lieux de pratique;

trop souvent, les mesures budgétaires, les programmes et les politiques de soutien aux différents réseaux semblent définis au coup par coup, sans vision d'ensemble. On observe malheureusement que cela exacerbe les frustrations et développe parfois une concurrence stérile entre les réseaux publics et autonomes, surtout dans un contexte où l'enveloppe budgétaire, déjà insuffisante, diminue.

Pourtant, l'ouverture des commissions scolaires sur le développement social et culturel de leur milieu, l'engagement des syndicats dans la formation économique et sociale de leurs membres et les apprentissages multiples que génèrent la vie associative et l'action communautaire, sont des aspects difficilement dissociables d'un même effort vers la démocratisation du savoir et la promotion collective des milieux populaires.

L'existence au Québec de trois réseaux importants d'éducation populaire n'est pas le fruit du hasard; cette pluralité des lieux et des occasions de formation est une réponse adaptée à la diversité des besoins, des cheminements et des lieux d'implication des adultes. En affaiblissant et surtout en amputant une partie du mouvement d'éducation populaire on affecterait grandement l'offre de service aux adultes qui jusqu'à présent pouvaient retrouver des pratiques, des cadres et des méthodes variées et souvent

complémentaires pour répondre à différents besoins de formation et d'engagement à différents moments de leur vie.

Dans le cas des commissions scolaires, nous pensons que le ministère doit poursuivre le financement du programme d'éducation populaire pour permettre une application concrète et équitable des dispositions de la Loi de l'Instruction publique et du régime pédagogique dans toutes les régions. L'orientation actuelle du programme est suffisamment claire pour baliser les activités dont les contenus sont loin d'être aussi caricaturaux que ce qui a été rapporté publiquement. Le budget qui y est consacré devrait retrouver son niveau de 1980, soit 10M$.

La formation syndicale fait, elle aussi, partie de la mission du ministère de l'Éducation; si le ministère prend la mesure de l'importance de ces activités éducatives en prise directe sur les réalités du monde du travail, sur les mutations économiques et sociales et les exigences accrues de participation des travailleuses et des travailleurs, il devra non seulement maintenir son aide mais aussi restaurer le financement du programme au moins au niveau qu'il a déjà eu, soit 1$ par membre des organisations syndicales.

Les groupes d'éducation populaires autonomes sont les seuls, jusqu'à présent, à avoir reçu l'assurance d'un soutien gouvernemental. Mais la démarche de révision de leurs programmes de soutien [Programme

de soutien à l'éducation populaire autonome (PSEPA) et programme de soutien à l'alphabétisation populaire autonome (PSAPA)] les inquiètent pourtant au plus haut point. Ni la modification du cadre de financement, ni la multiplication des mesures de contrôles administratifs et financiers qui sont proposés, ne peuvent répondre adéquatement au problème de sous-financement et de disparité des subventions des organismes.

Dépensant sans compter temps, énergie et créativité au service de la promotion collective des milieux populaires, qu'ils connaissent mieux que tout autre, les groupes communautaires ont du mal à accepter un cadre de soutien qui donne autant de pouvoir discrétionnaire aux fonctionnaires et si peu de stabilité et de ressources aux activités éducatives. Ils déplorent également l'improvisation et le peu de transparence de la démarche même de révision des programmes.

Ils aspirent donc à une amélioration de leurs programmes de soutien qui tienne davantage compte de leurs réalités et à une bonification substantielle de leur budget.

Nous estimons que les demandes des trois réseaux d'éducation populaire sont, non seulement légitimes, mais qu'elles méritent d'être évaluées globalement dans le cadre des efforts du ministère

pour favoriser l'accès des milieux plus défavorisés à l'éducation et pour augmenter l'efficacité des interventions éducatives.

La contribution directe et importante de l'éducation populaire à la participation des citoyennes et des citoyens à la vie civique et communautaire doit être reconnue comme indispensable au développement social et économique de notre collectivité, surtout lorsque l'ensemble de la société se trouve confrontée à de nouveaux défis et à des choix importants.

C'est souvent dans ces occasions que l'État doit s'appuyer sur celles et ceux qui ont développé le sens de l'engagement et des responsabilités et qui sont en mesure d'apporter leurs expériences et leurs talents à la recherche de nouvelles avenues et de nouvelles solutions.